

DÉLIBÉRATION n° CA-17-04-2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance dématérialisée (visioconférence) du 17 avril 2020

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 13 mars 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération-cadre n° CA-6-7-04-2020-01 du Conseil d'administration relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré en formation dématérialisée (visioconférence),

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mars 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 avril 2020

Pour exécution
Le Président de l'université de Poitiers
Yves JEAN

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le 18 AVRIL 2020

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 13 mars 2020

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 31 janvier 2020 ;
- 3- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 ;
- 4- Compte financier 2019 ;
- 5- Rapport de gestion de l'ordonnateur relatif à l'exécution budgétaire 2019 ;
- 6- Tarifs du DU CFLE (Centre français langue étrangère) ;
- 7- Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021 : modification des capacités d'accueil pour les masters de Droit dérogatoires ;
- 8- Mise à jour des critères d'attribution du RIFSEEP ;
- 9- Contingent CRCT 2020-2021 ;
- 10- EC2U – Campus européens ;
- 11- Tarifs et subventions ;
- 12- Questions diverses.

Les membres présents :

Yves BERTRAND ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Sylvain DUBOIS ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Évelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Virginie NEVEU ; Rose-Noëlle SCHÜTZ ; Julien SEIGNEURET ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Licia BAGINI	à	Karine MICHELET
Henri COLIN	à	Yves JEAN
Elvire DIAZ	à	Karl JOULAIN

1) Informations générales

Le Président remercie les membres de leur présence quant à cet éventuel dernier Conseil d'administration.

Dorénavant, est présent un Recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation au niveau de la région académique, en la personne de leur collègue, le Professeur de littérature médiévale à l'université de Poitiers, Claudio GALDERISI.

Il s'agit aujourd'hui d'une situation particulière avec une fin de mandat singulière due à la crise du Covid-19. À cet égard, Évelyne LANDE a rappelé que la grippe, en 2018/2019, avait fait des milliers de morts en France. L'économie a, néanmoins, continué de fonctionner. À partir de lundi, il n'y aura plus d'activités d'enseignement, qu'il s'agisse de cours magistraux, de TD ou de TP. Les universités sont donc closes pour les usagers. Cette décision du Président de la République fut une surprise, dès lors où le matin même, le ministre de l'Éducation nationale avait annoncé la non-fermeture des établissements scolaires et des universités, propos confirmés à la radio par Frédérique VIDAL. La ministre réunit ce matin à 10 h la Conférence des Présidents d'universités, les organismes de recherche, puis les organisations syndicales représentatives des personnels et les associations étudiantes afin d'envisager les mesures à prendre. S'en suivra une visioconférence entre le ministère, les Recteurs et les Présidents d'établissements, en début d'après-midi, à 14 h, en vue d'une communication des mesures prises par le ministère. Ils sont en attente des décisions ministérielles afin de savoir comment s'organiser au sein de l'établissement. Ils ont besoin de clarifier certains points et enverront un message après la visioconférence à laquelle sera évidemment associée la cellule de crise, mise en place depuis le 26 février 2020. Il tient, en l'occurrence, à remercier celles et ceux en place dans cette cellule de crise.

Gilles MIRAMBEAU, Emmanuel LAIZÉ, le Directeur du service de santé et le médecin du travail ont dû répondre à plus de 160 messages depuis le 26 février. Il s'agit de messages non anxiogènes portant davantage sur les préconisations lors de retours de voyages ou de départs prévus dans les zones affectées. Quant à leurs recommandations, tout départ à l'étranger est désormais déconseillé.

Dès lundi, après réception des informations du ministère, le Président enverra un nouveau message à l'ensemble de la communauté universitaire, en fin de journée, pour préciser un certain nombre d'éléments relatifs au plan de continuité des activités.

Par ailleurs, il réunira lundi prochain, à compter de 9h30, l'ensemble des directeurs de composantes pour faire le point sur la question de la continuité pédagogique. Le point est à étudier avec chaque directeur de composantes, chaque formation et chaque collègue en vue de mettre en place des mesures, certes, variables d'une discipline à l'autre, mais où les assesseurs à la pédagogie et les directeurs de composantes seront en première ligne.

En fin de matinée, il réunira les élus du CTE et du CHSCT afin de faire le point en présence des élus du personnel sur cette question. De nombreuses questions sont en suspens, tels que les moyens à mettre en place selon les divers cas de figure (collègues avec enfants à garder mais aussi sans enfant...).

Gilles MIRAMBEAU réunira, à 14 h, les responsables administratifs, les chefs de services communs et centraux. Le Comité électoral consultatif se réunira, quant à lui, à 16h. Nombre d'universités sont avec des président(e)s renouvelables, principalement en mars. L'élection du 7 avril est pour l'instant maintenue, cependant, lors de la rencontre avec le Comité électoral consultatif lundi prochain, en présence du Directeur des affaires juridiques et du DGS, en fonction de ce que le ministère aura décidé, il sera alors à envisager une suspension ou non de la campagne. Si la date du 7 avril est toujours retenue, les étudiants pourront voter par vote électronique. La réouverture de l'accueil des étudiants en présentiel, d'ici quinze jours ou trois semaines, est peu probable. Ceci induit, dès lors, une modification des modalités de contrôles continus.

Cette situation exceptionnelle sera peut-être caractérisée par un BR1 en juin, éventuellement avec ce Conseil d'administration si les élections sont reportées. Cette logique descendante induit qu'il leur faudra s'adapter aux propositions faites par le ministère d'où son souhait d'échanger avec les parties prenantes qui représentent la communauté à des titres différents, tels que les directeurs de composantes, les représentants des personnels mais aussi les représentants des étudiants aux Conseils centraux.

Une réunion des directeurs de laboratoires avec Thomas ROGAUME pourrait avoir lieu, sachant que la question de la recherche est posée. L'ensemble des collègues pourront venir dans leur bureau. La question porte également sur la fréquence des réunions en l'espèce. En outre, les colloques sont annulés.

Il s'agit sans doute du dernier Conseil d'administration sous sa présidence. Des questions plus anodines restent en suspens (retour d'ouvrages de bibliothèque au cas de l'espèce) mais méritent une réponse auprès des

étudiants de la communauté. Il estime qu'il faut une souplesse intelligente dans une situation aussi singulière et maintenir en parallèle un service minimum lié à la question de la continuité pédagogique.

Karl JOULAIN a été sollicité à de nombreuses reprises sur la question des stagiaires de l'université, présents dans les laboratoires, au regard de leur statut. Il s'interroge sur leur devenir dans ce contexte.

Le Président suggère de les garder, s'agissant d'un nombre limité de stagiaires dans un laboratoire. S'il est en accord avec toutes les préconisations de prudence, il ne s'agit pas non plus de tomber dans un caractère anxiogène.

Gilles MIRAMBEAU souligne que l'activité économique se poursuit en entreprise et, qu'à ce titre, des stagiaires sont et continueront à être employés dans ces entreprises. Il rejoint donc le Président sur ce point. Néanmoins, il estime qu'ils doivent avoir cette discussion lundi avec l'ensemble des doyens et des directeurs de laboratoires.

Le Président souhaite que toutes ces questions pratiques soient abordées lundi afin de pouvoir soumettre aux personnes et organismes concernés les recommandations essentielles.

Sylvain DUBOIS signale un certain nombre de formations, notamment celles où les personnes enseignent (DU de chimie) et où les stages ont été annulés, s'agissant de stages à l'étranger, de stages en France dans des clusters. Il existe, dès lors, des velléités de l'IUT de faire aller ces stagiaires dans les laboratoires risquant une augmentation des effectifs de stagiaires.

Le Président ne pense pas que le risque soit important. Il rappelle avoir communiqué une réponse quant aux stages à l'étranger et dans les clusters, incitant les stagiaires à trouver des stages hors clusters. De plus, les modalités de contrôles continus seront, *de facto*, amenées à être revisitées. La dernière CFVU s'est réunie la veille et il est envisageable qu'une autre CFVU ait lieu sous ce mandat, eu égard à la situation exceptionnelle.

Jean-Philippe NEAU spécifie le même problème à la faculté de médecine et de pharmacie puisque leurs étudiants sont à la fois en cours et en stage pour les troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes années. Lors de leur stage, ils sont autant étudiants qu'en formation. Le problème sera réglé en matinée sans qu'il ne soit, *a priori*, interdit de se rendre sur les terrains de stages, dès lors où ils n'ont aucun symptôme du Covid-19. Il s'interroge vis-à-vis de la présence du personnel des universités, exception faite de ceux ayant des enfants. Il est, en conséquence, en train de voir quelles sont les options pour des cours en ligne, avec une question de logistique en amont qu'il ne se sent pas en mesure d'assumer. En revanche, il reste dans le questionnement le présentiel des universitaires.

Gilles MIRAMBEAU signale que seuls les usagers ne seront pas autorisés à venir dans les établissements. Toutefois, l'administration, potentiellement, pourra être présente. Reste à voir comment s'organiser, compte tenu des absences de ceux ayant la nécessité de garder leurs enfants, voire ceux dans une situation physique fragile. L'administration risque d'être en « mode dégradé », sachant qu'une des priorités présidentielles est le plan de continuité pédagogique. Ils doivent donc garantir le service pour permettre aux enseignants et enseignants-chercheurs l'atteinte de cet objectif, sans omettre la mise en place, également, du plan de continuité administrative (salaires, commandes...). *De facto*, les effectifs restent déterminants pour savoir comment l'administration va se mettre en place lundi.

Myriam MARCIL entend que, selon les informations de la journée, la consigne est que les collègues, qui ne sont pas dans cette nécessité de garde d'enfants, doivent se présenter sur leur lieu de travail lundi matin.

Le Président lui confirme cet état de fait, spécifiant, en outre, au regard de la surcharge de travail restante, que cela peut permettre un rattrapage du retard dans certains domaines, qui plus est de manière plus sereine. Les réunions de travail perdureront, la rémunération différera du mois de mars au mois d'avril (à voir avec la DIAF). Fin mars, les personnels percevront la prime de 300 euros. Ils vont donc éviter de la reproduire automatiquement sur les mois suivants au regard du coût (400 000 euros). Après la visioconférence prévue dans l'après-midi, un message sera envoyé en fin de soirée, directement aux personnels. Un nouveau message sera communiqué à tous, lundi soir, afin de faire le point plus précisément. Une décision quant aux élections sera prise lundi soir, après échange avec le Comité électoral consultatif et selon les indications du ministère.

2) Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 janvier 2020

Il propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 31 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019

Le Président remercie les Commissaires aux comptes pour la qualité de leur investissement sur l'évaluation externe faite par des spécialistes des finances publiques et la qualité des relations avec les services de l'université concernant le travail fait depuis de nombreuses années en amont. En outre, cela leur permet d'aborder les points à faire évoluer.

➤ Présentation des états financiers de l'université de Poitiers

Le Commissaire aux comptes indique que l'objectif de leur intervention au niveau du Conseil d'administration est de pouvoir présenter une synthèse de l'audit des comptes au 31 décembre de l'université de Poitiers. L'objectif de la mission des Commissaires aux comptes est de pouvoir certifier que les comptes sont sincères et fidèles, au travers de leur appréciation et des différentes diligences qu'ils peuvent être amenés à réaliser. Le Commissaire aux comptes va pouvoir soit certifier les comptes sans réserve ou avec réserve, soit invalider une certification. L'idée, dans leur mission de commissariat aux comptes, est d'assurer également à tout tiers intéressé une bonne connaissance des états financiers et d'insuffler de la confiance. Ils sont, d'ores et déjà, dans un schéma de certification sans réserve sur les comptes de l'université de Poitiers.

En revanche, il souhaite porter à la connaissance des administrateurs un certain nombre de points.

- Un changement de méthode comptable.

Conformément à la note de la DGFIP, en date du 3 juillet 2019, relative à la comptabilisation des droits d'inscription. Préalablement, les droits d'inscription étaient reconnus au *prorata temporis*, c'est-à-dire, à l'arrêt des comptes au 31 décembre 2019, par rapport à l'année universitaire qui débutait au 30 septembre 2019, auquel un prorata s'appliquait, à savoir 4/12^e du produit des droits d'inscription. À ce jour, la note de la DGFIP précise que le droit est définitivement acquis à l'inscription de l'étudiant au sein de l'université, excluant, *de facto*, cette incidence du *prorata temporis*. Il faut, néanmoins, noter que le changement de méthode a un impact très limité sur le résultat de l'exercice, de l'ordre de 15 000 euros.

Par rapport aux différentes recommandations et sujets partagés avec la présidence et l'Agent comptable, il souhaitait revenir sur certains points.

Le premier est la neutralisation des écritures d'affectation au patrimoine, distinct entre l'université et le GEPA. Une autre note de la DGFIP précise que les flux internes qui peuvent exister entre l'université et le GEPA doivent être neutralisés dans le cadre de la présentation d'ensemble des comptes de l'université. Il en résulte, au niveau de l'université de Poitiers, que cette neutralisation n'est pas opérée, ayant pour effet une majoration des recettes et dépenses pour un montant de 5,3 millions d'euros. Il ne s'agit que d'un impact de présentation, sans incidence sur le résultat de l'exercice. Il trouvera à être corrigé l'année prochaine en matière de changement de présentation à côté de la clôture des comptes de l'exercice du 31 décembre 2020.

- L'université de Poitiers a la particularité d'avoir la dévolution du patrimoine.

Ce qu'il relève, c'est une absence d'inventaires physiques réguliers des immobilisations depuis juin 2016. Il recommande, dès lors, au sein de l'université, de mettre en place un inventaire des immobilisations, non pas exhaustif, mais sur une base pluriannuelle, permettant de s'assurer de l'existence du patrimoine actif immobilisé de l'université.

- La complexité existante au niveau de l'organisation de l'université.

Il apparaît important de pouvoir mettre en place ce qu'il va qualifier de « cartographie de processus », de façon à permettre une meilleure maîtrise et documentation de l'essence transverse de l'université, centralisée sur un nombre limité de personnes. L'objectif étant, *in fine*, une sécurisation du fonctionnement de l'université.

- L'université a une part significative de transactions, qui concernent les conventions, notamment les conventions de recherche.

Constat est fait que les fonctionnalités qui peuvent exister dans le système d'information, à savoir SIFAC pour la gestion de ces conventions et contrats pluriannuels, ne sont pas en totalité exploitées, ce qui rend plus complexe à la clôture, l'analyse du résultat sur ces opérations de conventions. Pour rappel, dès lors où celles-ci ne sont pas complètement closes, il est un processus visant à neutraliser le résultat intermédiaire de la convention. De fait, en cas d'avance sur le titrage des recettes par rapport aux dépenses engagées, sera observé un produit constaté d'avance afin de neutraliser l'impact positif à un instant T dans le décalage lié au titrage des recettes. Si, *a contrario*, ils sont en avance par rapport aux coûts engagés versus les recettes titrées, ils vont observer une charge constatée d'avance, voire un produit à percevoir. Par rapport à l'utilisation de SIFAC, il préconise de fiabiliser ce qu'il qualifie de dossiers permanents, à savoir le processus de renseignement des données sources dans SIFAC, les données contractuelles, les budgets prévisionnels de la convention. Il leur faudra également fiabiliser le cadre de contrôle interne en dédiant une personne en charge de ce contrôle relatif à la gestion des conventions de recherche, avec l'objectif de « processor » le suivi opérationnel et comptable de ces conventions ainsi que de réaliser par sondage le correct renseignement de ces données permanentes. Enfin, il faudra utiliser les fonctionnalités offertes par SIFAC en matière de suivi des conventions, à savoir le renseignement des jalons, les suivis des dépenses, les dates de fin et de prorogation de contrats de recherche.

- Instaurer, au sein de l'université, un processus de pré-clôture comptable.

La direction générale des Finances publiques, au sein d'établissements tels que les universités, préconise la mise en place d'une pré-clôture ayant pour effet de contribuer, dans un premier temps, à l'appréhension des difficultés de clôture et l'identification de toute transaction atypique nécessitant un traitement comptable approprié ainsi que de disposer d'une lecture du résultat avant l'arrêté des comptes, sous réserve que la comptabilisation des principales dépenses soit répartie correctement sur l'année, sans avoir un afflux de transactions uniquement comptabilisées sur les mois de novembre et décembre.

Recommandation est faite quant à la mise en place de cette pré-clôture comptable sur les principaux cycles et agrégats des états financiers. Il pense, notamment, à certains cycles qui trouvent à s'appliquer sur tout ce qui est à l'actif immobilisé des comptes de l'université. Cette mise en place de pré-clôture est aisée. Concernant le point des conventions, la mise en place d'un cadre de contrôle interne, visant un renforcement du suivi opérationnel des conventions, permettrait en outre de fiabiliser ce processus de pré-clôture.

- Les charges de personnel totalisent en 2019 près de 186 millions d'euros. Il préconise encore une fois la mise en place d'un cadre de contrôle, un suivi et une analyse des charges de personnel, sachant qu'à ce jour, l'analyse de ces charges réside essentiellement sur une comparaison macro des charges de personnel engagées par rapport à un budget. Il regrette, en l'espèce, l'absence de suivi détaillé de l'évolution de ces charges permettant d'apprécier le GVT et l'évolution de la valeur des indices.
- Au regard de l'appréciation de la pré-clôture comptable, ce processus pourrait être qualifié de perfectible en lien avec la reconnaissance du revenu ayant conduit à l'identification d'un ajustement de près de 1 million d'euros, ayant donné lieu à une correction dans la version définitive des états financiers. Constat est fait qu'au travers d'une revue analytique d'ensemble, préliminaire des états financiers, cette correction aurait pu être appréhendée préalablement à leur intervention vu la variation significative du poste « formations continues ».
- Concernant le suivi des marchés, par rapport à la commande publique, il indique un cadre de contrôle interne en cours de mise en place avec un début de contrôle initié par le CSP. Des travaux additionnels doivent être réalisés pour s'assurer du respect des seuils, avec un point de vigilance sur le seuil des marchés publics relevé à compter du 1^{er} janvier 2020 de 25 000 à 40 000 euros.

Il s'agit de présenter une vision succincte, quoique détaillée, de la formation du résultat des comptes de l'exercice 2019. Au niveau des comptes de l'université, le résultat atteint les 11,5 millions d'euros à comparer à un résultat de 10,2 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit un impact favorable de 1,4 million d'euros. Le résultat de

L'université doit toujours être décomposé au travers de quatre établissements. Le résultat de l'université correspondant à l'activité courante de celle-ci, notamment tout ce qui est lié à la charge d'enseignement et à la charge de recherche.

S'ensuit le résultat de la GEPA (gestion du patrimoine immobilisé de l'actif de l'université) qui traduit essentiellement la dévolution historique intervenue au niveau de l'université.

Suivi par le résultat du SIUMPPS et de la Fondation Poitiers Université, à zéro. Sur le résultat de l'université, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un résultat bénéficiaire de 1,5 million d'euros à comparer à 0,7 million d'euros l'année précédente.

Le résultat de la GEPA est de 10,2 millions à comparer à 9,4 millions d'euros l'année passée. En allant plus dans le détail quant à l'évolution du résultat de l'université, les principaux indicateurs sont le passage d'un résultat 2018 de 667 000 euros à 1,497 millions d'euros. Les agrégats primordiaux à analyser sont les ressources propres de l'université, avec un impact favorable à hauteur de 678 000 euros. Les financements externes ont un impact défavorable pour près de 500 000 euros.

Constat est fait d'un véritable gain sur les coûts variables de l'université quant à l'exercice 2019 par rapport à 2018 de près de 1,1 million d'euros.

Idem sur les frais de structures avec un gain de 600 000 euros. Sur les charges du personnel, l'impact est défavorable à hauteur de 1,4 million d'euros.

D'autres variations cumulées sont favorables à hauteur de 400 000 euros.

En ce qui concerne les ressources de l'université, sur les ressources propres d'exploitation, elles totalisent à la fin 2019 un niveau de ressources à 14,2 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros l'année passée. Les principales variations sont la conséquence de l'évolution des étudiants au sein de l'université avec un impact net favorable, à hauteur de 600 000 euros. Les ressources propres liées aux étudiants ont eu une légère modification relative à un total de droits de scolarité (diplômes et redevances) à 6,6 millions d'euros contre 5,6 cette année. La baisse observable de 1 million correspond à la mise en œuvre de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) qui s'élève à 1,6 million d'euros, incluse préalablement dans les droits de scolarité. L'analyse de ces deux agrégats doit être globalisée, ils ont un impact favorable à hauteur de 600 000 euros sur les ressources propres d'exploitation.

Les financements extérieurs atteignent les 205 millions d'euros contre 205,2 millions d'euros l'année précédente. L'enveloppe est donc relativement stable avec un poids prépondérant de la subvention de l'État pour 191,9 millions d'euros. Les subventions de 12,6 millions d'euros contre 13,2 millions d'euros l'année dernière traduisent l'appréhension de la reconnaissance du revenu sur les contrats de recherche. Quant aux coûts variables de l'université, ils s'élèvent à 18,9 millions d'euros en 2019 à comparer à 20 millions d'euros en 2018. Les principales variations portent sur l'aspect consommables (électricité, gaz, eau) avec une évolution défavorable de près de 300 000 euros, reflet d'un rattrapage de charges à payer sur des consommations de fluides de 2018. Un gain de l'ordre de 250 000 euros sur les frais de transport traduit essentiellement l'impact du déménagement de la bibliothèque de droit, intervenu en 2018, charges non reconduites en 2019.

Les frais de structure générale sont en diminution de près de 600 000 euros. Ils ont atteint 8,5 millions d'euros à comparer à 9,1 millions d'euros l'année précédente, avec un gain sensible sur le poste honoraires et frais intermédiaires avoisinant les 150 000 euros. Ce gain exprime un reclassement : en 2018, concernant les médecins tuteurs au niveau de la composante médecine, le coût associé était enregistré sur le poste honoraires. Dorénavant, il est imputé sur le poste charges de personnel, avec une poursuite d'économies sur un certain nombre de frais de structures.

Au global, le résultat de l'université s'établit à 1,5 million à comparer à 667 000 euros l'année passée avec un poids significatif et en hausse des charges de personnel qui totalisent 186 millions à comparer à 184,7 millions d'euros l'année précédente.

La GEPA est sur un résultat net de 10,2 millions d'euros à opposer à 9,4 millions d'euros l'année dernière. Constat est fait d'une sensible stabilité au niveau des ressources, établies à 16 millions d'euros en 2019, 16,3 en 2018. Les charges de fonctionnement sont en légère diminution en matière d'entretien et maintenance, à savoir 2,2 millions d'euros contre 2,4 millions. Cela traduit le plan prévisionnel d'entretien et de renouvellement de l'actif. La GEPA devra, par ailleurs, financer à court voire moyen terme les coûts d'entretien et également de renouvellement de la dévolution du patrimoine.

4) Compte financier 2019

Sylvette VEZIEN présente le compte financier, côté agent comptable. Beaucoup d'éléments ont, d'ores et déjà, été transmis par le commissaire aux comptes. Elle vient les compléter.

Le résultat de l'exercice est de 11 545 403 euros. Tel que précédemment détaillé, 1,5 million pour le budget principal, 10 millions pour la GEPA et un déficit du SIUMPPS de 175 000 euros.

- Focus sur l'évolution du résultat depuis 2016

Après une légère diminution en 2017, le résultat évolue de manière linéaire depuis 2 ans.

Le résultat est calculé en faisant la différence entre le total des charges et le total des produits, qu'elle va détailler par rapport aux charges.

Les charges de fonctionnement ont un montant total de 240 millions. Les dépenses sont principalement impactées par le personnel qui représente 70 % des dépenses totales de l'université, dont 13 % en fonctionnement et 9 % d'amortissements.

- Focus sur les dépenses hors personnel et hors fonds dédiés

Les fonds dédiés étant les dépenses effectuées par la fondation. De fait, les services extérieurs représentent 46 % de dépenses et le reste est divisé à équivalence entre les achats et les autres charges. L'évolution des charges réelles est en baisse de 366 166 euros. Cette baisse est induite par une hausse des frais de personnel de 1,4 million d'euros, sachant qu'une partie des charges a augmenté au niveau du personnel par rapport aux médecins rémunérés sous forme d'honoraires, passés dans les charges de personnel (au choix de chaque médecin participant aux stages des étudiants). À noter, une baisse notable des autres dépenses à hauteur de 1,8 million. Cette baisse est aussi due aux transports des maîtres de stage qui ont basculé dans la catégorie « personnel ».

La répartition des produits de fonctionnement s'élève à un montant total de presque 252 millions d'euros. Principalement, des subventions à hauteur de 86 % et des recettes propres de 9 %. Les subventions sont un poste important du fait qu'elles représentent, hors produits financiers et hors amortissement, 91 %. Elles sont une part essentielle des ressources de l'université. La subvention pour charges de services publics atteint un montant considérable de 94 % du montant total de leurs subventions. La répartition des subventions, hors charges de services publics : les participations sont données par le ministère de tutelle pour différentes actions. L'ANR (région, département, communes et groupements) et l'Union européenne participent à hauteur de 13 millions d'euros, soit 91 % du total des subventions.

- Focus sur l'évolution des subventions, hors charges de services publics

Depuis l'année dernière, elle présente les mêmes montants, en sachant qu'en 2018, ils ont fait des produits à percevoir en totalité sur la région alors qu'ils auraient dû les répartir sur davantage d'identités.

Elle présente la répartition des ressources hors subventions, à savoir les ressources propres, constituées, en particulier, des droits d'inscription de formations continues et de taxes d'apprentissage. Les autres produits concernent, principalement, les mouvements qui seront neutralisés, dès l'année prochaine, pour des produits ou charges en augmentation mais dus à des transferts d'opérations entre l'établissement principal et essentiellement le GEPA.

Elle montre un élément nouveau avec la CVEC qui était cumulée avec les droits d'inscription.

De facto, elle fait part d'une évolution depuis 2018. Si les droits d'inscription sont en légère diminution, ils sont contrebalancés par la CVEC. En les additionnant, ils s'équilibrent, voire engendrent une augmentation. Les autres recettes restent stables par rapport à 2018.

Ainsi, une évolution réelle des recettes, avec une baisse de 98 000 euros, composée d'une hausse de subventions de 704 000 euros et une baisse des ressources propres à hauteur de 802 000 euros.

La capacité d'autofinancement augmente de 300 K euros. L'évolution depuis 2015, avec la baisse de 2017, est caractérisée par une stabilité avec une légère augmentation.

- Focus sur le budget principal

L'augmentation est plus élevée entre 2018 et 2019, après une stabilité d'environ trois années. Le GEPA accuse une légère baisse d'où, après cumul des deux, une stabilité du budget global de l'établissement.

On assiste à une augmentation du fonds de roulement de presque 7 millions, de manière constante, comme le démontre la courbe. *A contrario*, le budget principal est moins linéaire mais cela est expliqué par le GEPA dont l'évolution du fonds de roulement est à l'inverse de celle de l'université de Poitiers.

En investissement, les recettes réelles sont à 97 % hors GEPA et 7 % sur le GEPA. Grâce à ces recettes d'investissement, des dépenses d'investissement sont faites (dépenses et recettes réelles car les dépenses sont également financées avec le fonds de roulement), principalement sur les matériels techniques et d'enseignement. Il s'agit du premier poste.

Le deuxième poste concerne les constructions, sachant que des travaux sont réalisés en permanence sur le campus. Les dépenses sont partagées à hauteur de 18 % et 14 % entre le matériel informatique et les autres équipements.

L'évolution de la trésorerie mensuelle en 2019 est à l'identique de l'année précédente, à savoir en dents de scie. Ceci est normal et justifié par le versement par l'État de sa charge de subventions pour services publics, en quatre versements correspondant aux pics de la trésorerie. Cela dit, elle accuse une augmentation de presque 6 millions d'euros, non due à des recettes pour le fonctionnement récurrent ou ordinaire. En amont, se trouvent des contrats de recherche ou d'enseignement qu'il faut assurer en matière de dépenses. Les partenaires leur versent, souvent, des avances très élevées.

En conclusion, la maîtrise des finances est bonne, surtout en matière de dépenses d'où une augmentation globale du compte de résultat. La hausse de la trésorerie est à prendre avec précaution. Elle reprend, en outre, une des recommandations du commissaire aux comptes pour la mise en place d'une gestion maîtrisée des contrats de recherche, des subventions et des recettes.

Évelyne LANDE demande des précisions sur la page 12 du rapport du commissaire aux comptes, s'agissant de taxes affectées, inexistantes l'année passée. Elle s'enquiert de savoir s'il s'agit juste d'un reclassement de compte à compte ou si c'est quelque chose de nouveau.

Le Commissaire aux comptes précise que la taxe affectée correspond à la contribution vie étudiante et de campus, qui n'existait pas par le passé, puisqu'incluse dans les droits d'inscription.

Évelyne LANDE comprend que c'est une décomposition des deux premières lignes.

Le Président ajoute qu'en intégrant la CVEC, ils seraient à 7,2 millions aux droits d'inscription des étudiants.

Julien SEIGNEURET demande si le taux de ressources propres est inférieur, supérieur ou égal par rapport à d'autres universités avoisinantes.

Le Président l'estime moyen et pense qu'ils peuvent l'améliorer. Il évolue de façon positive sur la formation tout au long de la vie. Il croit qu'ils pourraient capter des ressources, d'abord sur les contrats de recherche mais pas exclusivement. Le potentiel peut être développé.

Pascal CHAUCHEFOIN soumet une question et un commentaire.

Concernant les subventions des collectivités locales, il les suppose attribuées dans le cadre de contrats d'accords pluriannuels. Il aimerait connaître la temporalité de ces contrats, s'ils sont les mêmes pour chacune des collectivités, régions et groupements intercommunaux. Sa remarque concerne la préconisation du commissaire aux comptes concernant la cartographie des procédures. Il estime aussi que cette question a trait à l'organisation des composantes. En effet, en cas d'absences de leurs collègues, il relève un manque d'informations pour préserver la continuité du service public. Dès lors, il s'interroge sur le fait de savoir si une démarche globale ne peut pas être mise en place puisque même en tentant d'initier les choses dans les composantes, l'activité quotidienne en empêche la réalisation.

Le Président y est favorable. Il partage l'ensemble des recommandations, y compris celle sur les immobilisations. Il remarque, en l'espèce, un énorme travail de Joëlle FRANCHINEAU. Il spécifie le besoin d'une actualisation régulière de cette question et un enjeu important quant à la procédure. Sur les conventions, l'aspect positif est

qu'ils ont des conventions pluriannuelles avec les collectivités territoriales. De fait, sur trois ans, la nouvelle équipe sera sereine pour un an et demi afin de prendre le temps de rencontrer les présidents d'agglomérations et des deux conseils départementaux qui les soutiennent, à savoir les Deux-Sèvres et la Charente ainsi que les trois présidents des communautés urbaines avec lesquels ils ont des conventions pluriannuelles jusqu'à fin 2021. Il exprime, en outre, sa satisfaction d'avoir ces conventions pluriannuelles et de facto, une pérennité des financements, sans incertitudes. Ils vont, d'ailleurs, prolonger la situation du CAREL (organisme commun avec la ville de Royan) jusqu'à fin 2021, de sorte que la future équipe ait le temps de voir le projet pour le CAREL. Il précise que c'est la première année, en dix ans, que le CAREL est excédentaire de 170 000 euros, avec un recentrage de ses activités sur des actions positives et non pas sur des formations coûteuses induisant un déficit.

Gilles MIRAMBEAU complète les propos du Président. La démarche de contrôle interne présentée au dernier Conseil d'administration intègre la démarche qualité globale de l'établissement.

Yves BERTRAND exprime sa position particulière de candidat à la présidence et de membre du Conseil d'administration de l'actuelle mandature. Il lui semble, en l'occurrence, important de ne pas utiliser sa présence en Conseil d'administration pour quelque élément de campagne que ce soit. Il lui apparaît donc opportun, déontologiquement, de ne pas prendre part au vote.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport de l'Agent comptable sur le compte financier 2019.

5) Rapport de gestion de l'ordonnateur relatif à l'exécution budgétaire 2019

Présentation du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Catherine MACHARD signale un focus complémentaire au rapport de l'ordonnateur qui leur a été communiqué, sur les taux d'exécution, en dépenses et en recettes.

➤ Exécution budgétaire 2019

Elle leur propose de comparer la réalisation 2019 avec la prévision et l'année précédente. Il s'agit d'une présentation portant sur l'ensemble de l'établissement puisque l'exécution budgétaire est une exécution de trésorerie unique sur l'ensemble de l'établissement.

- Les dépenses et autorisations d'engagement réalisées juridiquement

Le constat est que, par rapport à 2018 et aux prévisions 2019, après le BR2 (BR technique voté en décembre), les taux d'exécution 2019 sont meilleurs que ceux de 2018, hormis pour la masse de personnel sur convention. Cette amélioration est due au fait que le BR technique a été voté en novembre 2018 alors que cette année, il a été voté en décembre 2019, donc tardivement, ce qui a permis un ajustement des prévisions au plus près de l'exécution connue, induisant de bons taux d'exécution en autorisation d'engagement. L'observation et l'explication valent pour les crédits de paiements.

- Les recettes

Le constat est identique avec un excellent taux d'exécution au-delà des 100 %. Le BR technique a permis un réajustement des prévisions au plus proche de l'exécution.

- Le solde budgétaire

Il est légèrement plus élevé qu'en 2018. Ce taux budgétaire est important au regard de fortes recettes encaissées en 2019 sur le CPER-FEDER et sur des conventions de recherche. Ces encaissements importants sont compensés par le fait que le nouveau CPER tarde dans sa mise en œuvre. Les dépenses sont moindres d'où un solde budgétaire relativement important.

En conclusion de ce focus sur la gestion budgétaire 2019, le BR technique a permis de fortement réduire les prévisions (presque 26 millions d'euros en autorisation d'engagement), ce qui atteste d'une marge d'amélioration dans leurs prévisions dès le budget initial. Si ce BR technique a permis ces améliorations, il leur faudrait ne plus avoir à compter sur celui-ci mais sur une prévision adéquate dès le départ.

Au même titre que les résultats présentés par l'agent comptable, il est proposé l'affectation des résultats à l'augmentation des réserves.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le compte financier 2019.

6) Tarifs du DU CFLE (Centre français langue étrangère)

Virginie LAVAL présente un premier point, validé la veille en CFVU, concernant la diminution des coûts d'inscription dans le cadre du DU CFLE. Il s'agit d'une diminution car les élus considéraient, au vu des tarifs pratiqués, ne pas réussir à attirer suffisamment d'étudiants. Ils sont allés chercher des fonds ailleurs induisant un rééquilibrage du budget en baissant les droits. La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité à la diminution du tarif.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs du DU CFLE.

7) Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2020-2021 : modification des capacités d'accueil pour les masters de Droit dérogatoires

Virginie LAVAL présente un dernier point. Il s'adresse aux masters de droit, dérogatoires jusqu'alors, pour être autorisés à sélectionner les candidats entre le master 1 et le master 2. Le ministère y a mis un point final, il s'agissait de la dernière année possible. Ils ont donc dû revoir, dans l'urgence, leurs capacités d'accueil et organiser un mode de sélection, désormais à l'entrée de cycle, pour tous les masters de droit. Six masters sont concernés :

- Droit des affaires avec 65 places à l'entrée de cycle ;
- Droit des collectivités territoriales avec 30 places ;
- Droit du patrimoine avec 72 places ;
- Droit international et européen avec 25 places ;
- Droit notarial avec 25 places ;
- Droit public des affaires avec 40 places.

Il est évident que cette année, auront lieu, en parallèle, deux modes de recrutement différents : un recrutement à l'entrée de cycle par obligation et une exigence du maintien de la sélection pour la dernière année entre le master 1 et le master 2 puisque les étudiants de master 1 n'ont fait l'objet d'aucun processus de sélection. La CFVU a donné un avis favorable.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des capacités d'accueil et des modalités de recrutement à l'entrée du deuxième cycle universitaire des Masters de Droit dérogatoires, pour l'année 2020-2021.

8) Mise à jour des critères d'attribution du RIFSEEP

Le Président rappelle que l'instauration du RIFSEEP fut une obligation. En outre, il ne trouve pas le système de primes satisfaisant.

Le RIFSEEP a été mis en place l'année précédente. Il a été convenu avec les élus du Comité technique d'établissement que les critères du RIFSEEP seraient revus chaque année, de façon à les faire évoluer. Il estime que c'est une bonne méthode pour observer, évaluer et être à l'écoute des retours de leurs collègues dans les composantes ainsi que dans les services communs et centraux. D'où la proposition faite, ce jour, en Conseil d'administration, débattue en Comité technique d'établissement vendredi dernier. Si le conseil adopte la proposition, une centaine de personnels verra ses primes augmenter.

Mathilde SOUCHET présente la méthode de cette actualisation. Elle s'est faite en plusieurs étapes. Dès septembre, ils ont lancé une campagne de recensement de changements de rattachement aux groupes afin de vérifier si de nouveaux critères étaient à prendre en compte, voire des changements par rapport à des organisations. Cette occasion fut un moment d'échange avec les responsables administratifs en vue de faire remonter de nouveaux critères. Ils ont alors eu un certain nombre de demandes de changements de groupes. Ils ont constitué des rencontres avec des experts métiers et testé ces nouveaux critères pour accepter des changements de groupes. Cela s'est produit entre novembre et décembre en reprenant presque tous les domaines fonctionnels. En janvier, ils ont rencontré les organisations syndicales afin de faire le point sur la situation et les critères remontés. Ils ont également échangé sur les constats qu'ils avaient faits lors de la première campagne. Les constats, correspondant à la première campagne de rattachement, concernant les BAP scientifiques en lien avec les domaines fonctionnels, étaient en cohérence par rapport aux critères, à la liste des expertises et aux suggestions remontées sur les premiers groupes. En revanche, cela n'est pas significatif au niveau des BAP G et J, observations partagées tant par les composantes que les organisations syndicales. En outre, leur point de départ a été de se concentrer sur les catégories B et C puisque ces fonctions, au regard des remontées des composantes, ne se retrouvaient pas dans les critères énoncés. Il leur a été, par ailleurs, demandé de préciser certaines définitions.

Le fruit de ces différentes rencontres (composantes, experts métiers et organisations syndicales) entraîne des propositions de modification de certains critères :

- Sur l'encadrement direct, leur a été remontée la possibilité de prendre en compte l'encadrement des agents CNRS, pour les postes de catégorie A et B, s'agissant d'une situation non détectée lors de la première campagne.
- Sur la partie des postes B, les critères concernant l'encadrement de plus de trois personnes, permettant de faire des distinctions de groupes, il leur a été demandé d'enlever cette notion d'encadrement pour permettre à des emplois de remonter d'un critère sur un groupe en plus.
- Sur la notion de multiservices et inter-composantes, ils ont précisé ces deux notions et celle de sites délocalisés, en enlevant le critère de plus de trois agents à encadrer.
- Sur la notion de régisseur pour les métiers financiers, il s'agissait de prendre en compte cette particularité des fonctions. Ils ont souhaité l'enlever de la technicité pour la mettre en sujétion afin d'avoir une technicité et une sujétion pour passer sur un groupe supérieur, selon les situations.
- Sur les métiers gravitant autour de la BAP J, le secrétariat d'instances réglementaires, s'agissant d'une proposition en vue de le rajouter comme une sujétion particulière et non pas en tant que technicité, dans l'objectif de cumuler une technicité administrative avec un critère supplémentaire.
- Sur les sujétions particulières, il s'agit du travail en extérieur avec précision qu'il s'inscrive dans le cadre habituel de son activité.

Dans la première campagne, ils avaient listé, dans les habilitations, le SSIAP. Or, personne ne se trouvait concerné à la différence d'aujourd'hui avec la mise en place du service sécurité incendie. Actuellement, des postes nécessitent d'avoir cette habilitation. Ils souhaitent donc le prendre en compte.

- Sur les modifications de critères pour les catégories C, une partie coordination d'une équipe, gestion d'un planning d'un ou plusieurs agents, la notion de gestion d'événements institutionnels est ajoutée, en lien avec la gestion de suivi de l'événement. Ce sont des notions qu'ils prennent en compte puisqu'ils ont tenté de trouver des critères communs à plusieurs organisations et services. Ils souhaitent donc mettre en avant cette compétence par rapport à un travail de polyvalence qui leur a été remonté.
- Saisie et suivi dans Workey pour les postes BAP F et J, modélisation Apogée Ametys pour les postes B et ASI. Même s'il y a très peu de postes sur la BAP G sur le niveau d'ASI, ne s'agissant pas forcément

des postes sur lesquels étaient alimentés des critères et technicités. En revanche, s'agissant de mettre en avant des postes en validant des décalages grades/fonctions, ils souhaitent ajouter des technicités sur ce grade. Responsabilités de plateformes, nacelles, ateliers pour les BAP G sur les postes B et ASI. Élargir sur les BAP F et G les responsables de collections, d'échantillons rares. Deux niveaux avec responsabilités de collections et gestion de collections pour les postes C. Sur les BAP G, ils sont davantage sur les postes en lien avec les espaces verts. La notion d'échantillons rares est très différente d'une BAP à une autre. Élargir à des postes de grade ASI sur la notion de référent technique pour la BAP G, en lien avec les décalages grades/fonctions validés sur la dernière campagne et toujours permettre aux personnes, dès lors où une technicité a été reconnue sur un poste de catégorie B, de la reconnaître dans le cadre d'un poste de niveau ASI. Idem pour la BAP J quant à la gestion des alternants. Concernant des métiers de la BAP F, à noter un manque de technicités sur les niveaux ASI, d'où un rajout de deux technicités, à savoir responsable d'une bibliothèque et responsable documentaire transversale à l'établissement.

Quant aux précisions données sur la notion de logiciels, sur les deux campagnes, il a été indispensable de définir le rôle d'un référent logiciel. Il est beaucoup d'expertises dans tous les services et dans toutes les composantes, néanmoins la notion de référent logiciel s'adressait plus particulièrement à l'établissement, ce qui permet d'avoir un critère différencié en fonction du positionnement sur le périmètre d'actions qu'ils peuvent avoir. La notion d'animation de réseaux porte toujours sur le fait d'animer et d'organiser des réunions au niveau de l'établissement.

Sur les critères proposés, ils pourraient être mis en œuvre dès septembre. Il est prévu un éventuel lancement de campagne pour pouvoir prendre en compte plus rapidement ces nouveaux critères.

Le Président signale, en cas d'adoption, qu'une centaine de personnels serait concernée par l'évolution du RIFSEEP.

Dominique BRUNET demande si les dossiers concernés par ces nouveaux critères seront représentés ou, en cas d'adoption, s'ils seront systématiquement intégrés.

Mathilde SOUCHET souligne, sur une première partie, qu'ils pourraient avoir des éléments à leur niveau. Cependant, ils préfèrent, lors d'un échange avec les composantes, qu'elles leur fassent remonter ces informations. Ils peuvent faire quelques simulations, telle que sur la partie encadrement, mais leur souhait est d'échanger.

Philippe BRISSONNET spécifie que l'amélioration des critères n'est pas une chose aisée, compte tenu de la nécessité, du point de vue RH, d'avoir des critères objectivables pour toutes les composantes et tous les services. L'amélioration de quelques critères n'est pas suffisante, car c'est l'ensemble de ce dispositif indemnitaire qui pose des problèmes, déjà soulignés à maintes reprises; ce sera donc une abstention pour la CGT. Il estime que la mise en œuvre du RIFSEEP sera à revoir avec la prochaine équipe présidentielle, d'une part sur le niveau des primes et d'autre part sur les manques de reconnaissance des parcours professionnels et du travail des agents au travers de ce régime indemnitaire.

Sandrine CHEVAILLER remercie de cette présentation. Elle relève un important travail effectué mais déplore que cela ne concerne pas l'ensemble de leurs collègues. Elle aimerait qu'un temps nécessaire soit accordé afin de pouvoir, à terme, regarder l'intégralité des situations. Elle constate, lors de leur rencontre, que les technicités ne s'adressent pas à tous et que ce qui était considéré comme des exemples, représentait des listes fermées. Elle estime que tous ses collègues concernés ont des technicités particulières à faire valoir, ce qui mériterait d'être remonté afin que chacun soit visé par ce dispositif. Dès lors, au titre du SNPTES, ils ne peuvent être favorables à ce dispositif. Elle ne nie pas les évolutions mais ne les estime pas satisfaisantes.

Virginie NEVEU considère que la remise en cause de ces critères ne peut être qu'une avancée pour l'UNSA. Cette démarche doit être perpétuée sur le long terme et ils la soutiendront dans ce sens. Néanmoins, des interrogations restent en suspens quant au nombre de personnes percevant une indemnité différentielle du fait d'une prime inférieure après la mise en place de ce dispositif. Des collègues de composantes peuvent être référents d'un logiciel, former leurs collègues, animer un réseau d'une dizaine de personnes en interne. En conséquence, il ne faudrait pas que la restriction à l'établissement de ces deux critères induise une plus-value

sur les fonctions exercées en central par rapport à celles exercées en composante. Ils resteront vigilants sur l'équilibre de la répartition sur les différents niveaux entre les composantes et les services communs et centraux.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les propositions d'amélioration des critères d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, à l'université de Poitiers.

9) Contingent CRCT 2020-2021

Il est proposé un contingent de treize (13) semestres de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques pour l'année universitaire 2020-2021.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le contingent de treize (13) semestres de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques pour l'année universitaire 2020-2021.

10) EC2U – Campus européen

Le Président signale qu'il a semblé important, pour information aux administrateurs, de faire le point sur le nouveau dossier déposé concernant le projet de campus européen qui peut être un projet structurant pour les années à venir, avec un nouveau partenaire. D'où l'intervention de Ludovic THILLY pour faire cette présentation. Il le remercie pour le travail accompli. Ils ont été classés 18^e au niveau européen sur les deux cents projets déposés. 17 dossiers furent retenus. Ils ont bénéficié d'un financement exceptionnel du ministère de l'Enseignement supérieur afin de les accompagner quant au dépôt d'un nouveau projet. En outre, un nouveau partenaire les a rejoints. Il laisse la parole à Ludovic THILLY, Président de l'exécutif « Board » du groupe de Coimbra, avec un travail reconnu par tous les collègues des universités européennes. L'université porte donc ce projet et espère que celui ou celle qui sera élu(e) à la Présidence pourra annoncer que l'université de Poitiers est coordonnatrice d'un projet européen.

Ludovic THILLY présente le projet European Campus of City-Universities (EC2U). Il a les mêmes attentes et espère, lors des résultats en juillet rendus par la commission, qu'ils feront dès lors partie des lauréats. Ils ont manqué de très peu la sélection (1 point sur 100) avec un dossier extrêmement bien évalué (aucune critique négative) d'où leur difficulté de compréhension en l'espèce. Ils ont donc fait un travail de fond, plus ou moins à l'aveugle, pour avoir une meilleure note et espérer être sélectionnés à la deuxième vague. Selon les informations en sa possession de la Commission européenne, elle serait la seule autre vague. La Commission prévoit d'amplifier le concept d'alliance d'universités européennes comme un nouveau modèle, en vue de « l'université du futur », uniquement quand les deux premières vagues auront été évaluées, à savoir après trois ans d'exercice. Chacune des alliances aura la capacité de faire une demande d'extension d'aides financières, par la Commission européenne, de quatre ans. *A priori*, cela signifie, en cas de sélection, une durée de trois ans plus quatre ans. Il y a une première vague d'évaluation du concept même, par rapport notamment aux aspects de gouvernance, à savoir ce que ce type d'alliance, concernant tant la formation, la recherche que l'innovation, peut véritablement apporter en plus-value dans le modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau européen. Il est donc impératif qu'ils soient sélectionnés, ignorant les possibilités à l'avenir. Le fait de l'excellence de leur évaluation leur a permis d'être bénéficiaire d'un PIA3, à ce jour, de 400 000 euros sur trois ans, réévalué en cas de sélection et qui pourra être porté à hauteur de 1 million d'euros. Il précise, en outre, que la subvention européenne concerne 5 millions d'euros à distribuer parmi les partenaires et dans leur cas, leur budget global dépasse très légèrement 8 millions d'euros pour les sept partenaires, avec 5 millions d'euros de contributions européennes. Cela signifie que les sept établissements vont contribuer, sous forme d'utilisation de leur personnel (feuilles de temps), aux 3 millions d'euros complémentaires au budget. Toutes mobilités d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants (7 000 mobilités sur 3 ans au sein de l'alliance) seront entièrement

couvertes par la subvention européenne. D'ailleurs, ils constateront, dans ce contexte, que leur alliance fait sens en matière d'éducation, recherche et innovation.

L'université de Poitiers coordonne, ses partenaires sont l'université de Coimbra au Portugal, l'université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (prononcé Yash en arménien) en Roumanie (Yash et Coimbra sont d'ailleurs jumelées avec la ville de Poitiers), l'université Friedrich Hiller (toutes les universités sont dans le classement de Shanghai), l'université de Pavie en Italie, celles de Salamanca en Espagne et de Turku en Finlande. Ils ont donc déposé un projet avec un septième partenaire, par rapport à l'an dernier, qui est l'université d'Iéna en Allemagne. Ils ont, d'ores et déjà, des partenariats avec elle qui s'amplifient encore avec le soutien du PIA3.

Cette communauté va former un ensemble de 160 000 étudiants et de 20 000 personnels, tous statuts confondus. Les villes associées représentent 1,6 million de citoyens. Le titre de leur alliance a été conservé, European Campus of City-Universities (EC2U), et est le lien avec les citoyens. Ils avaient donc à cœur de mentionner la capacité à atteindre un grand nombre de citoyens par leurs activités. Par ailleurs, les partenaires associés (full partners) sont ceux qui reçoivent la subvention européenne, à savoir les sept universités mais ils ont trente partenaires associés. Chacune des universités a apporté des partenaires associés qui participent aux activités sans bénéficier des fonds européens : les sept municipalités, des associations étudiantes, des institutions en lien avec les réglementations de l'enseignement supérieur (ici, la région Nouvelle-Aquitaine et le Cnous). Selon les prérogatives des états membres, certaines régions, comme le Portugal ou l'Espagne, voire l'Allemagne, ont des prérogatives d'enseignement supérieur. Elles ont donc été sollicitées dans ce contexte et ont répondu favorablement à l'appel. Ces trente partenaires, dans ce projet, leur permettent de couvrir tous les aspects importants de leurs missions : éducation, recherche, innovation, en lien avec la société.

Dans la continuité du projet de l'an passé, le choix a été fait, pour les trois années à venir, de focaliser leurs activités autour de trois des dix-sept objectifs de développement durable des nations données. Ce choix fut fait en réalisant une cartographie des coopérations existantes. Cela dit, ils ont bénéficié, malgré eux, d'une année supplémentaire pour préparer le dossier. Il tient, d'ailleurs, à remercier Myriam MARCIL puisqu'il a sollicité le SCD pour tenter de leur apporter une visibilité sur les coopérations de recherche, en matière de publication. Myriam MARCIL, *via* son réseau composé d'éditeurs, a pu obtenir le soutien d'Elsevier. Celui-ci a utilisé les dernières plateformes Scopus et SIVAL afin de leur présenter de nouveaux concepts en matière de valorisation de la science. L'idée est d'exploiter toutes les bases de données de publication et de représenter pour une université, par exemple, sur les 27 disciplines majeures des différents articles, sous la dénomination « wheel of science » (roue de la science), l'impact de toutes les publications d'une institution sur une période donnée. Il relève l'intérêt que les sept universités soient multidisciplinaires. Il y observe des clusters de forces scientifiques très similaires, ce qui conforte le fait que le partenariat fasse sens. Il s'agit de toutes les publications de 2009 à 2018, ce qui représente des centaines de milliers de publications. Elsevier a été capable d'extraire les publications communes à au moins deux, voire plus, chercheurs des sept universités de l'alliance. Ils ont repéré 1 221 articles communs à deux ou plus chercheurs des sept universités. Il est un maximum de publications à deux universités, et ce, jusqu'à cinq. Il est, dès lors, intéressant de relever l'existence antérieure de ces coopérations, allant jusqu'à cinq établissements de l'alliance EC2U. Il leur fait remarquer la présence récurrente de clusters de coopération, autour de la physique et de l'ingénierie, des sciences de l'environnement et de l'énergie, de la santé et biologie et des SHS. Cela les a confortés dans leur choix des trois premiers objectifs de développement durable, à savoir santé et bien-être, sciences de l'éducation, développement durable pour les villes et communautés. Ceci signifie qu'ils vont s'appuyer sur les forces identifiées en jaune, rouge et vert sur le schéma présenté au Conseil. Ils ont ajouté ces éléments à leur dossier estimant que la crédibilité de leur alliance n'en sera que renforcée. La structure même de l'alliance est presque identique à l'année précédente, c'est-à-dire qu'ils vont construire une véritable structure dans laquelle les missions de l'université seront partagées au sein des sept établissements : une vie de campus avec des événements culturels et sportifs communs, des plateformes et outils numériques communs (missions de trouver des moyens de communication entre les outils existants). Trois objectifs de développement durable, dans EC2U, représentent chacun des « work packages », dans lesquels seront menées, ensemble, des actions d'éducation, de recherche et d'innovation sur ces thématiques. Pour ce faire, ils s'appuieront sur les collaborations préexistantes. La nouveauté est le « work package 7 » que Iéna a apporté « sciences avec et pour la société ». Ils vont, en l'espèce, développer avec le soutien et l'expertise de Iéna des activités autour de réservoirs de réflexion, les « think tanks », avec des citoyens et les communautés d'enseignants-chercheurs, de personnels et d'étudiants (force présente dans l'ensemble des activités mises en place), autour d'enjeux de la société. Un certain nombre d'organes décisionnels vont être mis en place dans le cadre de l'alliance. La partie dénommée « forum EC2U », signifie que tous les six mois, tour à tour, dans chacune des universités de l'alliance,

sera organisé sur une semaine un forum où les communautés académiques rencontreront des citoyens autour de tables rondes sur des thématiques décidées en amont afin de renforcer le lien entre l'université et la cité. Dans l'hypothèse d'une sélection en 2020, l'alliance sera toujours, en 2023, constituée de sept établissements autonomes. Elle proposera des ressources partagées, notamment des plateformes numériques, qu'elles soient pour la gestion des mobilités, le soutien aux activités de recherche et d'enseignement, voire des plateformes communes pour soutenir la science ouverte (open science). Des manifestations culturelles et sportives communes auront lieu. La nouveauté réside également dans la mise en place des nouveaux masters multidisciplinaires conjoints, s'appuyant sur les objectifs de développement durable. L'idée étant, par ce biais, de mettre leurs équipes à pied d'œuvre sur comment travailler en interdisciplinarité en vue de casser les frontières entre les disciplines. Trois structures virtuelles, dites « instituts virtuels », vont mêler des activités de formation, de recherche et d'innovation sur les trois objectifs de développement durable. L'intention est de créer des structures légères qui aideront les enseignants-chercheurs et les étudiants à travailler ensemble de manière virtuelle avec le soutien des mobilités physiques apportées par le financement européen. Ils verront, à terme, s'il est nécessaire de multiplier ces instituts virtuels, selon les thématiques ou si, *a contrario*, il crée un super institut virtuel qui viendrait soutenir globalement toutes les activités communes. Ces réflexions seront menées ultérieurement. L'idée est un déploiement nettement plus important au-delà des trois plus quatre ans financés par la Commission européenne.

Le Président remercie Ludovic THILLY. Il félicite la stratégie proposée, le partenariat avec ces sept universités et les perspectives pour l'université de Poitiers d'être à la fois à l'initiative et également porteuse d'un projet aussi essentiel.

Ludovic THILLY précise, en outre, que le package 8 contient la partie communication, dans lequel il va y avoir, sur les fonds européens, du recrutement de personnels en vue du déploiement de la communication de l'alliance en tant que telle, mais aussi la communication avec des dispositifs internes afin que tous les personnels et étudiants potentiellement concernés, soient avertis des opportunités de bourses de mobilité, de bourses pour un des masters...

Le Président suggère de voir comment ils pourront, à leur niveau, mettre en réseau les uns et les autres entre des universités, conforter des coopérations existantes et élargir au fur à mesure. Il trouve le projet très bien construit, et ce, grâce aux équipes des six premières universités qui ont travaillé ensemble. Les échanges à distance sont mobilisés à juste titre, de façon stimulante, à condition que les collègues se rencontrent de façon physique.

Ludovic THILLY, à Poitiers, confirme qu'une vingtaine de collègues a été mobilisée, ayant déjà des activités dans ces domaines, tant au niveau éducation que recherche. Les équipes se connaissent donc déjà et il leur a été demandé de commencer à préparer les maquettes, considérant qu'ils seront sélectionnés. La réponse sera connue en juillet, avec un potentiel retard au vu du contexte sanitaire.

11) SPIN v3 – Réseau régional

Christophe QUINTARD fait un point sur le réseau à l'heure où le numérique est de plus en plus présent dans leurs activités. EC2U est un bon exemple. Ils travaillent avec tous les partenaires au niveau national, européen, pour l'échange d'informations en vue de la mobilité de leurs étudiants, l'interaction entre leurs systèmes d'information. Le Covid-19 reflète aussi ces exemples puisque le numérique est très sollicité.

Il fait un point sur le réseau régional avec les évolutions de ce réseau, utilisé par tous dans les activités quotidiennes. Pour rappel, l'université de Poitiers utilise le réseau RENATER au même titre que de nombreuses institutions (hospitalière, Éducation nationale...). Ils bénéficient de toute cette « cognitivité » qui permet de surfer sur le net et de travailler dans les activités usuelles. En ce qui concerne l'ex-Poitou-Charentes, ils sont toujours sur un schéma de liaison à bas débit (1,8 giga/seconde). Cela paraît beaucoup d'un point de vue des usages personnels. Cela dit, 1,8 giga ne représente rien, comparé à la communauté desservie, d'où des lenteurs, des pannes du réseau... De fait, des demandes ne peuvent être satisfaites. Cette dorsale s'étend pour l'ex-Poitou-Charentes, de Poitiers à Angoulême, d'Angoulême à La Rochelle, de La Rochelle à Niort et de Niort à Nantes. La Rochelle, même avec la Comue, n'a jamais souhaité sortir du réseau régional Poitou-Charentes. Ce réseau est, aujourd'hui, dépassé. Au-delà de cet état de fait, se trouvent des contraintes contractuelles.

Cette dorsale, gérée par RENATER, fait l'objet d'une convention entre leur établissement et RENATER pour la mise à disposition des liens, incluant un marché avec l'opérateur SFR. Le coût annuel est important, à savoir 180 000 euros pour l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, de l'hospitalier..., financé dans son intégralité par les ayants droit, dont l'université de Poitiers qui est le principal contributeur à ce réseau régional, avec 70 000 euros à charge tous les ans, LRU avec 20 000 euros et le reste des ayants droit qui bénéficient de ce réseau, tel le Rectorat, le Crous, Canopé, CHU, l'INRA, etc. En mars 2021, le réseau disparaît.

Ils sont à la fin de l'engagement contractuel avec RENATER et SFR. Ils pourraient se réengager sur ce réseau mais au regard des difficultés, cela ne correspond pas à leurs attentes et besoins, aux problématiques actuelles en matière de pédagogie, de recherche, de communication... en raison des débits insuffisants, des matériels obsolètes d'un point de vue technologique, des services de mauvaise qualité ou absents sur ce réseau.

Depuis deux ans, les établissements de la Nouvelle-Aquitaine, essentiellement l'ESRI, Poitiers et La Rochelle, eu égard à de plus fortes contraintes et urgences dans l'ex-Poitou-Charentes, ont travaillé avec la région pour un nouveau réseau. 160 000 usagers, donc le même volume que EC2U, 64 sites référencés. Ils ont monté, sur le papier, un nouveau réseau aux fins de servir toute la collectivité ESRI et également au-delà, à savoir l'ensemble des acteurs de la région Nouvelle-Aquitaine et éventuellement des acteurs privés à la demande de la région Nouvelle-Aquitaine. De façon à desservir, à terme, le data center régional qui a vocation à être alimenté par ce nouveau réseau, de très haute qualité et capacité, incluant des longueurs d'onde disponibles, c'est-à-dire des N fois 10, N fois 100 gigas à toutes les communautés. Le coût du réseau atteint les 42 millions d'euros. Il est prévu dans un financement CPER, qui n'interviendra pas avant 2021/2022 et quant au rattachement au data center régional, la région annonce une date lointaine, à savoir l'année 2024, au mieux.

Dès fin janvier, début février, du côté de l'université, ils ont « mis les bouchées doubles ». Ils sont, par conséquent, depuis le 3 février 2020, opérateurs de communication électroniques au sens de l'article L. 33-1 du Code des postes et des communications électroniques. Cela signifie qu'ils le sont au même titre qu'Orange, Bouygues, c'est-à-dire qu'ils ont accès à l'ensemble du marché de gros des opérateurs afin de monter un réseau de cette ampleur qui réponde à leurs besoins et préfigure le réseau Nouvelle-Aquitaine. Ils ont besoin des acteurs qui maîtrisent cette technologie mais aussi de bénéficier de coûts d'opérateurs. Depuis cette date du 3 février, quelques universités en France sont devenues opérateurs de télécommunications au même titre que certains grands groupes.

En mars 2021, il n'existera plus de réseau. Ils ont donc travaillé sur différents scénarios. Ils sont, en l'occurrence, les plus pressés à avoir des scénarios alternatifs. Il suggère, en conséquence, de commencer, à cette date, à préfigurer le réseau RINA, réseau d'infrastructures Nouvelle-Aquitaine (Recursive InterNetwork Architecture), afin de s'inscrire dans une logique du futur réseau, sans faire d'investissements qui ne soient pas pérennes financièrement et techniquement pour leur établissement. Il s'agit de commencer à le construire avec des IRU (Indefeasible rights of use) à acquérir entre Poitiers et Niort et entre Poitiers et Angoulême, c'est-à-dire des fibres noires acquises, dans ce contexte, pour quinze ans, afin de mettre à disposition un réseau correspondant à leurs attentes dans tous les domaines. Cela doit être complété par des liens de sécurisation pour Niort et Angoulême *via* La Rochelle, en imaginant des coupures et des propositions effectives. Un transport, *de facto*, de La Rochelle, induisant que tous les collègues rochelais participent à l'économie de ce réseau.

L'investissement, en l'espèce, est évalué à 1,5 million d'euros pour quinze ans. Une grosse partie de cet investissement est sous forme de one-shot. La majeure partie du financement se fait au début de la signature du bon de commande et une partie infime de la dépense est consacrée à la maintenance. Il estime une recette avoisinant les 150 K euros, voire 180 K euros. Ils ont également l'assurance d'un one-shot du côté de la direction de l'ESRI, avec Gérard BLANCHARD, induisant un financement en 2020 ou 2021, encore à déterminer précisément, de 360 K euros et de 200 K euros du côté de la Comue. Ceci contribue à un équilibre du financement de ce réseau pour une durée d'environ six ans.

Tout est coordonné avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI de la région Nouvelle-Aquitaine et l'accord des acteurs de l'Éducation nationale, de l'hospitalier et de la région Poitou-Charentes. L'urgence reste qu'en mars 2021, il leur faudra trouver une solution compatible avec leurs activités.

Le Président ajoute que le prochain Conseil d'administration sera amené à prendre des décisions par rapport à ce dossier.

12) Tarifs et subventions

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques relatives aux tarifs et subventions.

Philippe BRISSONNET évoque un seul avis défavorable et un autre pour Radio Pulsar ce qu'il ne comprend pas, au regard d'une validation dans un premier temps et d'une décision infirmée ultérieurement.

Le Président en ignore la raison. Laurent BRIZZI siégeant au conseil de Radio Pulsar, le Président a eu connaissance d'une décision, par le biais du Directeur des affaires juridiques, de non-renouvellement du contrat du directeur de Radio Pulsar. Celle-ci leur a semblé litigieuse induisant un désaccord de l'université. *De facto*, l'université est en attente du prochain directeur et du projet de financement sur 2020 avant d'attribuer définitivement la subvention à Radio Pulsar. Il suppose, dès lors, que l'explication est celle-ci.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

13) Questions diverses

Le Président rappelle, en outre, un Conseil d'administration restreint le 3 avril au matin, sur les postes *a priori* maintenus. Il s'agira de son dernier Conseil d'administration en tant que Président de l'université.

Il tenait donc à remercier tout un chacun. Il estime qu'être membre du Conseil d'administration est une contrainte et un engagement fort mais surtout l'occasion d'avoir une vision globale de ce qui se passe à l'échelle de l'établissement. Il est essentiel d'avoir des administrateurs qui ne soient pas représentants de leur corporation, mais avec ce souci de l'intérêt général.

Sous sa mandature, s'est tenue une quarantaine de Conseils d'administration. 230 délibérations ont été prises, hors tarifs et subventions et adoption des procès-verbaux. Des délibérations qui concernent la stratégie et la vie quotidienne des collègues et des étudiants. Au cours des quatre années, le Conseil d'administration a pu constater que le budget de l'université a été, chaque année, excédentaire, ce qui diffère d'autres universités. Du fait de la politique ministérielle, quels que soient les gouvernants, travailler sous contrainte et être en excédent restent des objectifs essentiels, même si, après discussion avec les organisations syndicales, les personnels auraient aimé des primes plus élevées. Cela dit, pour les personnels BIATSS, par exemple, il s'agit de leur signifier de la reconnaissance quant à la qualité de leur travail tout en étant attentif à l'équilibre financier de l'université. Le renouvellement des emplois, voté au long de ces quatre années, est primordial. Tous les postes ont été renouvelés.

La réforme de la PACES a été votée à l'unanimité.

Être administrateur est un engagement personnel notable. Il salue, par conséquent, les collègues qui s'engagent pour être administrateurs de l'université. C'est aussi l'occasion de voir tout ce qu'il s'y passe.

Il remercie également la Direction générale des services et, tout particulièrement, la Direction des affaires juridiques, en la personne de son directeur Nirmal NIVERT et aussi de Roxane DURAND, pour la qualité du travail. Il souligne que la Direction générale des services a permis au Conseil d'administration de fonctionner institutionnellement de manière démocratique du fait de la qualité de leur travail. Il remercie Gilles MIRAMBEAU et, par son biais, l'ensemble des services qui œuvrent en amont afin que les délibérations soient prêtes en temps et en heure.

Il relève positivement les réunions du Comité technique d'établissement, préalables au Conseil d'administration, leur octroyant le temps nécessaire. Il était, en l'occurrence, essentiel d'avoir les délibérations en amont.

Enfin, il remercie tout un chacun pour ces quatre années de présidence, avec des échanges de qualité, une civilité des échanges, hors votes, même si plus de 85 % des délibérations ont été adoptées à l'unanimité. Un grand travail de coopération, révélateur de la façon dont ils ont pu développer des méthodes collaboratives avec les organisations syndicales, avec l'ensemble des collègues concernés.

Le Président du Conseil d'administration

Pour exécution
Le Président de l'université de Poitiers
Yves JEAN

